

Atelier « Gestion forestière et espèces d'intérêt communautaire »

Participants :

- Aumaître Damien, CEN Lorraine
- Barets Sabine, CRPF
- Bauduin Julie, PNR Ardennes
- Bracard Teddy, CPIE Meuse
- Champagne Pierre, comcom les Vosges Côté Sud-Ouest
- Cluzeau Catherine, ONF
- Delporte Marion, FDC Aube
- Harter Nicolas, ReNArd
- Gazay Camille, MNHN
- Guéré Lætitia, DREAL Grand Est
- Jourdain Sabrina, DDT Haute-Marne
- Kennel Célia, Wissembourg
- Merton Yannick, stagiaire DREAL Grand Est
- Morelle Sébastien, PNR Vosges du Nord
- Redureau Lucie, comcom Commercy Void Vaucouleurs
- Schoenstein Olivier, Neomys
- Vacher Jean-Pierre, BUFO
- Valet Marine, PNR Forêt d'Orient
- Warin Nathalie, Grand Nancy
- Weber Nelly, PNR Lorraine

Objectifs :

- Permettre les échanges et les retours d'expériences entre animateurs Natura 2000 sur la thématique
- Essayer de mieux concilier les enjeux socio-économiques avec les enjeux écologiques des sites Natura 2000 forestiers
- Identifier les bonnes pratiques sylvicoles, les types de gestion favorables avec la protection d'espèces d'intérêt communautaire

Contenu de l'atelier :

Quels enjeux forestiers ?

La surdensité d'ongulés sauvages, les crises sanitaires (chalarose, scolyte, etc.) ou encore le changement climatique induisent de fortes pressions sur la filière sylvicole. Les stratégies forestières envisagées pour répondre à ces diverses pressions, tout en assurant la production de bois, visent le remplacement du frêne ou du hêtre par d'autres essences, dont les résineux ; ce qui entraînera une modification des habitats forestiers.

Quelles espèces forestières ?

46 espèces d'intérêt communautaire présentes en Grand Est sont associées aux milieux forestiers (25 espèces de la Directive Oiseaux et 21 espèces de l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore_DHFF). Cependant, cette liste reste incomplète. Elle ne prend pas en compte les espèces protégées de l'annexe IV de la DHFF, ni les espèces liées aux annexes forestières, tels que les cours d'eau forestiers, etc. De même, il paraît nécessaire de distinguer les espèces utilisant ponctuellement les milieux forestiers, au cours de leur cycle de vie, des espèces strictement inféodées aux forêts.

La protection de cette multitude d'espèces forestières entraîne parfois des difficultés en termes de choix de gestion. En effet, protéger une espèce cible peut nuire à d'autres espèces protégées. Il s'agit donc ici de hiérarchiser ces espèces entre elles. L'animateur Natura 2000 ou le gestionnaire du site peut effectuer son arbitrage à partir des enjeux définis dans le Document d'Objectifs, des résultats du rapportage européen ou encore suite à l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est. En parallèle, le Muséum National d'Histoire Naturelle travaille à l'élaboration d'une hiérarchisation des habitats et espèces d'intérêt communautaire à l'échelle nationale. Cette liste pourra par la suite être déclinée en région.

Pourquoi se limiter aux sites Natura 2000 ?

Certaines espèces forestières d'intérêt communautaire ne sont que marginalement concernées par le réseau

Natura 2000 actuel. C'est notamment le cas du Milan noir ou du Sonneur à ventre jaune dont les gros noyaux de populations se retrouvent en limite, voire en dehors des sites Natura 2000. L'extension des périmètres de site Natura 2000 permettrait de mieux prendre en compte ces espèces. Cependant, le réseau Natura 2000 en France est aujourd'hui considéré comme stabilisé ; le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire ne souhaite pas relancer de phase de création ou d'extension de nouveaux sites, mais vise prioritairement la mise en animation l'ensemble des sites Natura 2000 actuels.

Néanmoins, la thématique de l'atelier ne devrait pas se limiter aux actions menées au sein des sites Natura 2000, mais plutôt aux mesures de gestion réalisées à l'échelle des grands massifs forestiers. L'outil Natura 2000 n'est donc pas forcément pertinent pour protéger ces espèces qui peuvent faire l'objet d'un Plan Régional d'Action.

Comment protéger ces espèces ?

La protection de ces espèces passe tout d'abord par l'amélioration des connaissances. En effet, il est essentiel d'avoir un état des lieux initial, des données précises de présence de ces espèces pour pouvoir anticiper, réorienter si besoin la gestion forestière courante. Dans de nombreux cas, il existe déjà de la donnée naturaliste, mais se pose la question de son accessibilité. Le développement du Système d'Information sur la Nature et les Paysages devrait améliorer la situation, sans toutefois résoudre le problème pour les données historiques.

De plus, l'impact des actions de gestion forestière sur les espèces protégées est parfois inconnu. Il devient donc important d'identifier et mesurer ces impacts avant de pouvoir adapter la gestion forestière à la protection des espèces ciblées.

La prise en compte du patrimoine naturel passe aussi par la sensibilisation, la diffusion de l'information auprès des acteurs locaux, par exemple à travers des guides techniques à destination des gestionnaires forestiers. L'Orraine Association Nature propose notamment des journées de formations aux agents de l'Office National des Forêts (ONF) pour mieux cadrer les travaux en respectant des périodes de quiétude, des périmètres de quiétude aux abords des nids, etc. pour la préservation des milans et des cigognes noires. L'exercice du marteloscope permet quant-à-lui de confronter différentes approches de la gestion forestière sur le terrain. Il existe aussi des formations sur la préservation des dendro-microhabitats.

Le dialogue et la concertation avec les gestionnaires forestiers sont à privilégier. Des échanges réguliers sont par exemple, institués entre l'ONF et les Parcs Naturels Régionaux (PNR) lors des phases de révision de plan d'aménagement forestier.

Des procédures administratives trop complexes ?

Le respect de périodes et périmètres de quiétude, sans interventions sylvicoles ou touristiques, est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux, tels que la Cigogne noire, le Balbuzard pêcheur et le Pygargue. L'ONF expérimente des ornières de substitution pour le Sonneur à ventre jaune en forêt domaniale de Verdun. La préservation des chiroptères, insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles, etc. s'effectue à travers la mise en place d'une trame vieux bois, de contrats d'îlots de sénescence ou d'actions visant à maintenir des arbres-habitats dispersés.

Ces quelques exemples permettent de protéger de nombreuses espèces en milieux forestiers ; cependant, le financement de mesures de gestion favorables aux espèces forestières reste délicat. Les outils Natura 2000, tels que les contrats ou les chartes forestières, ne sont pas assez incitatifs et demandent trop de lourdeur administrative. Les animateurs Natura 2000 tentent de se tourner vers d'autres sources de financement, comme les programmes Life ou Interreg.

De nombreux gestionnaires forestiers se sentent découragés face à la complexité des procédures type Évaluation des Incidences Natura 2000 ou dérogations espèces protégées alors qu'il n'y a parfois pas de véritable enjeu. Il serait souhaitable que les services instructeurs des dérogations espèces protégées se rapprochent des animateurs Natura 2000 et simplifient les procédures selon la nature des projets.

Remarque :

Le retour d'expérience du PNR de la Forêt d'Orient concernant l'étude du Sonneur à ventre jaune menée en 2019 sur deux Zones Spéciales de Conservation n'a pas pu être présenté lors de l'atelier. Si vous souhaitez en savoir davantage sur le travail partenarial du parc avec l'ONF, les principaux points positifs et difficultés rencontrées lors de cette étude, n'hésitez pas à contacter directement Marine Valet, animatrice de ces sites Natura 2000.